

COMITE DE DIRECTION

Réunion 15 décembre à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres: Mmes BEAURENAUD, OSBÉRY, MM. ALDAX, ATERO, BEAUVOIS, BERFORINI,

BERNARD, BUCHETON, DEVOUCOUX, LAVALETTE, MAY, NOGUES, PONSONNAILLE

Membre excusé : M. BONDOUX

Membres invités présents : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER

Membres invités excusés : MM. FONTENIAUD, TREPKA

Françoise VALLET souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Elle félicite la nouvelle équipe à la tête du District, équipe qui aura en charge l'organisation et la gestion du football dans la Nièvre pour les quatre prochaines années.

Cette liste a été modifiée par rapport à celle de la mandature précédente. La raison 1ère est la réduction à 15 du nombre de membres, réduction qui a été actée lors de la dernière AG, puis aussi pour des raisons personnelles, de santé, manque de disponibilité... 4 nouveaux sont venus remplacer les 8 membres sortants qui vont pour la plupart rester membres de commissions ...

Elle réaffirme qu'elle a pris un réel plaisir à travailler avec eux (de nombreuses années pour certains d'entre eux), tant leur connaissance du football était pointue. Elle les remercie très sincèrement pour le travail accompli au service des clubs et du football départemental.

Au nom de tous les membres du Comité de Direction, elle présente ses vœux de prompts rétablissements à Gilles BONDOUX et J-Claude MEIGNEN.

Après cette période de confinement puis de déconfinement, il est important d'être tous là en bonne santé. Elle remercie tous les membres et salariés qui l'aident à assurer la gestion de cette crise sanitaire inédite dans l'histoire du Football.

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe.

3. ADOPTION PV

⇒ Comité de Direction du 13 octobre 2020 paru sur le site internet du District le 23 octobre 2020 et dans Nièvre Football n° 523 du 23 octobre 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. COVID

Reprise des entraînements

Après les annonces du gouvernement, la FFF vient de préciser les modalités pratiques de la reprise du football à partir du 15 décembre.

Les vestiaires pourront à nouveau être utilisés. C'est la grande nouvelle de la communication de la Fédération. Néanmoins, certaines collectivités locales pourraient maintenir l'interdiction d'accès car, comme l'a rappelé l'Assemblée Générale de la LFA vendredi soir, les vestiaires sont un lieu propice à la circulation de la Covid-19. Les matches de football demeurent interdits mais les entraînements pourront se faire à plus de six au sein des ERP (établissement recevant du public) donc les stades de football. Les modalités de reprise du football ont évolué par rapport à celle de fin novembre.

Le Ministère des Sports a aussi communiqué des informations concernant cette reprise du sport : « Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 20 h maximum) et dans la limite de 6 personnes (y compris si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé). Dans les équipements sportifs de plein air, la pratique autoorganisée comme encadrée par un club, une association ou un éducateur sportif professionnel reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire). Dans ces ERP de plein air (stades), si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'appliquerait pas (à confirmer). Au sein des ERP (couverts), la pratique sportive des majeurs reste prohibée. »

PV COMEX du 25 novembre 2020 - Mesures dérogatoires : Statut de l'Arbitrage

Le Comité Exécutif,

Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement déjà subie à ce jour, sans préjuger d'autres éventuelles à venir,

Rappelé l'article 18 des Statuts de la FFF qui prévoit que le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements », Rappelé par ailleurs l'article 3 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que « le Comité Exécutif peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football », En application de ces deux textes, prononce déjà les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :

- Repousse la date d'examen de la situation des clubs du 31 janvier au 31 mars pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement,
- Recule la date fixée par l'article 49 pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 février au 30 avril,
- Repousse la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 juin.

4.2. Reprise des championnats départementaux

Les dates de reprises des championnats régionaux et départementaux ne sont toujours pas connues, d'où la difficulté de préparer les calendriers. Plusieurs scénarii seront envisagés par les Commissions Sportives Séniors et Jeunes.

4.3. Vie du DNF

Bien que la prudence soit encore de mise au quotidien, nous devrions retrouver petit à petit une vie «normale», et cela grâce au sérieux et à la discipline de chacune et chacun dans le respect des gestes barrières et des règles sanitaires.

Toutefois, il ne serait pas judicieux de faire comme si cet épisode du Covid-19 était derrière nous, et nous nous devons, en tant qu'employeur, de poursuivre notre mission visant à assurer la sécurité et la santé physique de nos salariés.

C'est pourquoi, le siège du District de la Nièvre de Football restera encore fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Cependant le personnel administratif et technique est joignable par mail.

4.4. Assemblée Générale électronique de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Cette dernière aura lieu ce samedi 19 décembre en visio conférence.

Les délégués des clubs de districts sont MM. LANGEVIN Samuel, LAVALETTE Guy, DUCROT Jean-François, BERFORINI Joseph.

La réunion de campagne de la liste de DF en direction des clubs de la Nièvre aura lieu ce jeudi 17 décembre à partir de 18h30. En plus de DF, tête de liste, 2 autres nivernais figurent sur la liste P. BEAURENAUD et C. NOGUES.

4.5. Assemblée Générale Elective du DNF

Françoise VALLET remercie les 2 salariées Anaïs et Cécile, pour la parfaite organisation ainsi que les personnalités présentes, Marc DEBARBAT, Président de la LFA et Daniel FONTENIAUD, Président de la LBFC. Après ouverture des bureaux de pointage :

- Nombre de clubs présents : 50
- Nombre de clubs représentés : 4

Ce qui représente 90 % de clubs présents ou représentés sur les 60 clubs ayant le droit de vote (63 clubs étaient invités dont 2 groupements et 1 nouveau club sans droit de vote pour cette saison).

La Présidente renouvelle ses remerciements à l'ensemble des clubs qui ont accordé leur pleine confiance à la liste qu'elle conduisait (élue à 94,81 %).

Elle remercie le club du SNID et la Municipalité d'Imphy pour l'organisation qu'ils avaient prévue hors confinement.

Elle remercie également la Presse pour la couverture de cette AG dès le lendemain.

5. POINT FINANCIER

5.1. DNF

Dans un premier temps, la Présidente propose de mandater la nouvelle trésorière, Sylvie OSBERY, pour effectuer toutes les transactions bancaires, proposition validée à l'unanimité des membres présents. Guy LAVALETTE fait un rapide point financier et précise qu'il n'est pas significatif du fait de l'arrêt des activités du District.

5.2. Clubs

Le Trésorier rappelle que le 1^{er} appel de fonds a été adressé aux clubs fin octobre pour un règlement prévu le 15 décembre. Beaucoup de clubs n'ont pas encore réglé mais il sera fait preuve de compréhension et de tolérance au vu des circonstances actuelles.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1 Au niveau seniors

Bernard MAY fait le point sur les divers championnats :

A ce jour, 5 journées se sont disputées en D1 (sur 26 journées) et 4 journées en D2, D3 et D4 (sur 22 journées).

Concernant les coupes, Patricia BEAURENAUD indique que seule la Coupe du Conseil Départemental a commencé et les 3 premiers tours se sont joués. Le prochain tour serait donc les huitièmes de finale.

La Présidente propose de privilégier les championnats, il faudra donc refaire un nouveau calendrier des compétitions après avoir pris connaissance des nouvelles directives de la FFF début janvier 2021.

6.2 Au niveau jeunes

Alain BUCHETON fait un point rapide sur les divers championnats jeunes :

En catégorie U13, il reste 5 journées à disputer pour chaque groupe et en catégories U15 et U18, 4 journées pour chaque groupe.

7. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

7.1. Référents clubs

Au niveau des membres du Comité de Direction, Françoise VALLET rappelle que l'un des objectifs essentiels est l'accompagnement des clubs et la proximité. C'est pour cela que chaque membre du Comité de Direction est nommé référent auprès de plusieurs clubs, lui permettant ainsi d'être un interlocuteur privilégié et de faire le relais club/Comité de Direction (voir annexe).

Des membres de l'ancien CD ont également été sollicités.

L'importance du rôle du référent en début de saison est reprécisée et des axes d'échanges sont proposés (par rapport aux licences, à l'utilisation de la FMI, à la formation...).

7.2. Validation des commissions

7.2.1. Bureau du Comité de Direction

Le bureau est validé à l'unanimité (voir annexe).

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition d'élargir le Bureau d'une 7^{ème} personne en charge du Pôle des Affaires Sportives Jeunes.

Cette proposition sera faite aux clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2.2. Commission de Discipline

Alain ALDAX présente l'équipe qui constituera la commission de Discipline (voir annexe). Il remercie les membres qui quittent cette commission et salue l'arrivée de deux nouveaux membres.

La commission est validée à l'unanimité.

7.2.3. Commission d'Appel

Patrick PONSONNAILLE présente l'équipe qui constituera la commission d'Appel (voir annexe). Il remercie les membres qui guittent cette commission et salue l'arrivée d'un nouveau membre.

La commission est validée à l'unanimité.

7.2.4. Commission de l'Arbitrage

Dominique ATÉRO présente l'équipe qui constituera la Commission de l'Arbitrage (voir annexe). Il remercie les membres qui quittent cette commission et salue l'arrivée des nouveaux membres.

La commission est validée à l'unanimité.

7.2.5. Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Le CD valide à l'unanimité la commission avec comme Président Nicolas GRAS (voir annexe).

7.2.6. Validation du membre responsable pour interjeter l'appel au nom du CD

La Présidente indique également que, comme la saison dernière, le Comité de Direction du District fera systématiquement appel en cas de contestation, par l'intéressé ou le club, d'une sanction disciplinaire infligée en première instance. Le but est de permettre à l'organe d'appel de se saisir de l'ensemble du litige et d'aggraver, si besoin, les sanctions infligées en première instance (ce qui n'est pas possible si l'intéressé est le seul appelant).

Elle propose de continuer de confier cette tâche à Joseph BERFORINI.

Les membres du CD valident cette proposition.

8. QUESTIONS DIVERSES

- → Françoise VALLET présente les grands « chantiers » de son plan d'actions 2020/2024.
- → Alain ALDAX informe avoir organisé avec la Présidente une réunion, afin de faire un point avec tous les volontaires Services Civiques le mardi 9 décembre au DNF.

Cela a été l'occasion pour les jeunes de faire connaissance et d'échanger sur leurs observations de début de saison et sur les actions à venir.

→ Alain BUCHETON annonce la mise en place de l'opération « Football de Demain » concernant les catégories jeunes d'U11 à U15 avec la mise en place d'un groupe de travail constitué de quelques joueurs, d'un représentant des parents, d'un élu du club et du responsable jeunes avec pour objectif de faire « remonter »

ce que pourrait être l'attrait des enfants à pratiquer le football à court terme. Un questionnaire est adressé à l'ensemble des clubs.

Le Comité de Direction encourage les clubs à participer à cette opération.

- → **Guy LAVALETTE** informe qu'il a reçu différents devis concernant l'entretien des espaces verts du District et c'est l'entreprise BERTIN qui a été retenue.
- **Laurent BERNARD, Romain DEVOUCOUX et Anthony ARCHAMBAULT** établissent un point concernant le foot en milieu scolaire.
- ➡ **Sébastien LEMERCIER** se présente aux nouveaux membres du CD et fait part de l'incertitude de la reprise des actions techniques programmées en début d'année 2021.

Fin de la séance à 19h45.

La Présidente du District : Françoise VALLET

Les Secrétaires de séance : Alain ALDAX et Cécile TOURNOIS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.